

portant validation du devis de l'entreprise Sosset pour le remplacement des tôles translucides des Ateliers Municipaux pour un montant de 5 568.00 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de l'entreprise Sosset en date du 15/10/2025.

Considérant que l'entreprise Sosset propose l'offre économique la plus avantageuse  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

- De valider le devis proposé par l'entreprise Sosset pour le remplacement complet de tôles translucides par tôles pleines pour un montant de 5 568.00 € HT.

Bernay, le 20/10/2025.

signé électroniquement le 21/10/2025,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

